

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 006-2288/10/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 - Approbation du programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et de création d'un pôle d'échanges
MMT 10/5102/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et d'un parc relais en liaison directe avec la station.

Par délibération DTUP 003-2157/10/CC du 26 juin 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 80 000 000 Euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro, en regroupant sous un numéro d'opération unique (N° 2009-104) les autorisations précédemment accordées pour le prolongement de la ligne 2 et la création d'un pôle d'échanges.

Cette même délibération a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre sur le fondement du pré-programme fourni en son annexe.

Ce projet s'inscrit dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- La ligne de métro ainsi prolongée desservira le centre ville de Marseille mais également le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille) et permettra la correspondance avec les deux lignes de Tramway de Marseille, à la station Joliette et à la station Noailles.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille.

Le projet s'intègre dans un site déjà en exploitation et repose sur l'opportunité d'utiliser certaines voies d'accès au dépôt de zoccola pour optimiser les infrastructures existantes.

Le scénario retenu a été conçu suite aux échanges avec l'équipe en charge du projet d'urbanisme d'Euroméditerranée 2, l'objectif étant de s'intégrer au mieux au projet global conçu par ce dernier. Il consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville terminus de la ligne 2 actuelle et le boulevard du Capitaine Gèze. Il est prévu la création d'une nouvelle station dont les quais seront implantés vers le nord de manière à rapprocher la station de la place projetée par l'équipe d'urbaniste d'Euroméditerranée 2 au niveau du carrefour Oddo – Capitaine Gèze, tout en permettant une desserte optimale du mail piétons.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais.

Les objectifs de ce projet sont retracés dans le programme, dont la synthèse est jointe en annexe.

L'enveloppe financière provisoire affectée aux travaux de cette opération (métro et pôle d'échanges) est évaluée à 55 000 000 Euros HT.

Ces projets sont intégrés dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du volet Transports. L'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport et de pôles d'échanges, sera également sollicitée.

Enfin, l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro vers Capitaine Gèze a été déclarée éligible au titre du premier appel à projets « Transports » lancé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et a reçu une aide financière de 3 600 000 Euros (dont 460 000 Euros accordés au titre de la « Dynamique Espoir Banlieues »).

Un financement complémentaire de l'Etat sera sollicité pour l'ouvrage du pôle d'échanges, en lien avec le projet de réalisation d'une ligne de BHNS entre la station de métro de Bougainville et Saint Antoine (vallon des Tuves), dans le cadre d'une candidature au deuxième appel à projets « Transports » lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer au titre du « Grenelle de l'Environnement ».

De ce fait, la Communauté Urbaine sollicitera auprès de ses partenaires les subventions afférentes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme globale dans le cadre du prolongement de la ligne 2 de métro Bougainville-Capitaine Gèze et la création du pôle d'échanges et autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de l'opération n° 2009-104 concernant le prolongement de la ligne 2 du métro à Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges ainsi que la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux..

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le programme ci-annexé relatif à l'opération portant sur le prolongement de la ligne 2 de métro de Bougainville à Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges, et la part de l'enveloppe provisoire affectée aux travaux, évaluée à 55 000 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine, sous-politique C230, Nature 2031/2315/2313, Fonction 815.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2010 : 1 000 000 euros
Année 2011 : 13 000 000 euros
Année 2012 : 25 000 000 euros
Année 2013 : 30 000 000 euros
Année 2014 : 10 980 100 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI